



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 20/97

<p style="text-align: center;">TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE ANNEE 2020</p>

Nous, Maire de Gassin (Var),

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets 87-1107 et 87-1108 du 30/12/1987 modifiés portant organisation de carrière et échelonnement indiciaire,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTONS

Article Premier :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM Prénom	Rang de classement	Echelon	Promouvable à la date du
PERRET Sandrine	1	8 ^{ème} au 19 novembre 2019	1 ^{er} janvier 2020

Article deux :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 25 septembre 2020

Le Maire,
Anne-Marie WANIART



Transmis au Centre de Gestion
29 SEPT 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 20/98

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL - ANNEE 2020

Nous, Maire de Gassin (Var),

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 Mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 88-548 du 6 Mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTONS

Article Premier :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM Prénom	Rang de classement	Echelon	Promouvable à la date du
GAUTIER Fabrice	1	7 ^{ème} au 08/08/2019	1er janvier 2020

Article deux :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 25 septembre 2020

Le Maire,

Anne-Marie WANIART



Transmis au Centre de Gestion
le 29 SEPT 2020